

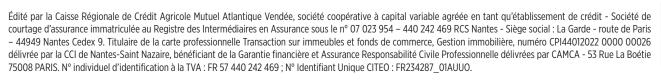
Les frais du PER compte-titres* Montant minimal de versement initial : 500€ **FRAIS ANNUELS** Frais de gestion du plan Gestion libre • Droits de garde (1) Au minimum de 20,00€ et au maximum • Montant des droits de garde (commission proportionnelle + frais par ligne) de 384,00 €. o Commission proportionnelle au montant du portefeuille (2) - Valeurs du Groupe Crédit Agricole 0,30% - Valeurs hors du Groupe Crédit Agricole 0,40% - Titres non cotés Exonérés de commission proportionnelle • Frais par ligne de titre coté/OPC(2) - Valeurs du Groupe Crédit Agricole Gratuit - Valeurs hors du Groupe Crédit Agricole 5€ 15€ • Frais par ligne de titre non coté Gestion pilotée par horizon néant Frais de gestion des fonds 1/ Gestion libre Fonds actions** (moyennes) 1,85% Frais courants annuels Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,80% Frais d'entrée maximum dans le fonds (ponctuel) 2,5% à 5% Fonds obligations (moyennes) Frais courants annuels 1,08% Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,420% Frais d'entrée maximum dans le fonds (ponctuel) 1% Fonds immobilier**** (moyennes) 1,66% Frais courants annuels Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,45% 5,40% Frais d'entrée maximum dans le fonds (ponctuel) Fonds diversifiés (moyennes) Frais courants annuels 1,28% Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,47% Frais d'entrée maximum dans le fonds (ponctuel) 0,50% à 2,50% Cf. conditions tarifaires Moyenne des frais de courtage sur internet (opération ponctuelle) 2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite) Profil prudent (moyenne) 1,06% Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,37% Profil équilibré (moyenne) 1,23% Dont taux de rétrocessions de commissions*** 0,44% Profil dynamique (moyenne) 1,35% 0,50% Dont taux de rétrocessions de commissions*** Moyenne des frais d'entrée maximum dans les fonds pour la gestion pilotée NA par horizon Autres frais annuels : - Frais forfaitaires NA - Frais proportionnels NA Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal) - Frais sur versement Néant - Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) NA Frais d'arbitrage Néant - Proportionnels ou forfaitaires - Nombre d'arbitrages gratuits par an 1% maximum pendant 5 ans et 0% Frais de transfert sortant vers un autre produit au-delà ou frais maximal (si variable) Frais sur les versements de rente 0,50% Frais de rachat NA

(1) Les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Intégral sont exonérés de droits de garde sur les « Organismes de Placement Collectif « du groupe Crédit Agricole et sur toutes les actions. Les droits de garde sont prélevés en mars 2025 sur les valeurs au 31/12/2024.

(2) Gratuit pour les parts sociales, actions du Crédit Agricole SA et CCI Atlantique Vendée. Les encours sous mandat de gestion sont exonérés.

NA : non applicable

^{****=} part des trais reverses au profit du distributeur et du gestionnaire du
****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.





^{*=} Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. Les frais OPC sont publiés dans le DICI des fonds et mis à jour régulièrement

^{** =} la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

^{***=} part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.